

pension prenant exclusivement pour base le traitement qu'il avait à cette époque. Le coût de la vie a augmenté. Il augmente maintenant de mois en mois. Ces Canadiens méritants sont pris dans l'étau.

Les conditions ont empiré pour les personnes vivant d'une pension de retraite, depuis l'époque où l'actuel ministre des Affaires extérieures et l'actuel ministre des Travaux publics ont fait cette juste observation. Il y en a d'autres dont le cas devrait aussi être considéré, notamment les veuves et les femmes célibataires. Cette catégorie,—et je le répète ici ce que j'ai dit déjà à une autre occasion,—devrait avoir droit à une pension à l'âge de 60 ans. Les raisons en sont évidentes. Chacun sait qu'une femme célibataire de 60 ans peut difficilement trouver de l'emploi, et qu'à moins d'avoir des ressources personnelles, il ne lui reste plus qu'à recourir à la charité publique ou à se faire porter sur la liste de secours de la municipalité.

M. le président suppléant (M. Rea): Je ne peux simplement pas comprendre ce qu'une femme de 60 ans a à voir à ce bill, et je dois demander à l'honorable député de s'en tenir au principe dont s'inspire le bill n° C-57.

L'hon. M. Pickersgill: A l'égard de ce rappel au Règlement, je pense que le ministre nous a dit au sujet d'un bill précédent que certains employés temporaires de la Gendarmerie, y compris des femmes, seraient visés par ce bill concernant les pensions; par conséquent, d'après les renseignements que le ministre a fournis, mon honorable ami de Fort-William pourrait très bien ne pas avoir enfreint le Règlement.

M. le président suppléant (M. Rea): Sauf erreur, l'honorable député ne parlait pas d'employés temporaires.

M. Badanai: Je ne me propose pas d'entrer dans le détail des dispositions relatives aux pensions. Il ne devrait pas être nécessaire d'appeler l'attention du gouvernement sur un aspect humanitaire comme celui-ci. On ne devrait pas attendre, pour se rendre compte du triste sort de ceux qui forment le palier le plus bas de revenu dans notre pays que ces gens soient au seuil du désespoir, et ne prendre qu'alors de sages initiatives et adopter une politique financière devant donner à tout Canadien un niveau d'existence convenable.

(Texte)

M. Gabriel Roberge (Mégantic): Monsieur l'Orateur, je voudrais simplement dire quelques mots relativement au principe du projet de loi que nous étudions actuellement. Avec mes collègues de l'opposition officielle, j'ai examiné la mesure d'une façon assez com-

plète et nous avons constaté qu'elle était à peu près semblable à la loi sur les pensions du service public et à celle que nous avons étudiée cet après-midi, soit la loi concernant la pension des membres des forces canadiennes.

Dans l'ensemble, je puis dire que nous ne nous opposons pas au principe du bill; nous poserons tout simplement quelques questions au ministre lors de l'étude du bill en comité.

Qu'il me soit permis de dire au ministre de la Justice (M. Fulton) qu'il est chanceux que son collègue le ministre de la Défense nationale (M. Pearkes) ait présenté son projet de loi avant le sien.

(Traduction)

La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2^e fois et la Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Rea, passe à l'examen des articles.

Sur l'article 1—*Titre abrégé.*

M. Herridge: Vu l'excellent travail que nous avons accompli et comme il est dix heures moins une minute, j'estime que nous pourrions lever la séance.

Des voix: Poursuivons.

M. le président suppléant: Propose-t-on que le comité poursuive ses délibérations avec le consentement unanime de ses membres?

L'hon. M. Fulton: C'est ce que j'ai compris, monsieur le président.

M. le président suppléant: Le comité y consent-il?

Des voix: D'accord.

M. le président suppléant: J'ai entendu certains non. Comme il est dix heures...

L'hon. M. Fulton: Êtes-vous sûr d'avoir entendu des non?

M. le président suppléant: Je vais poser de nouveau la question. Le comité consent-il à l'unanimité à prolonger la séance?

Comme il est dix heures, je lève la séance, fais rapport de l'état de la question...

Des voix: Nous sommes tous d'accord.

M. le président suppléant: Je vais essayer de nouveau. Le comité consent-il à l'unanimité à prolonger la séance afin d'étudier le bill?

M. Herridge: Non.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Chevrier: Le leader de la Chambre pourrait-il nous dire ce que nous ferons demain et après-demain? Vendredi, comme